

Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs Samedi 19 mars 2022 – Dimanche 20 mars 2022

Asnières sur Seine

Compte-rendu

Élus présents le samedi 19 mars 2022 :

Laurie Delorme Didier Fretel Marc Gatine

Joël Gautier Pauline Guichard Éric Le Rol

Loriane Lebret Sophie Milliet Émily Minaud

Jean-Baptiste Mullon Didier Pascal Marion Penalver

Sébastien Peter Éloi Relange Jean-Alain Steinfeld

Mathieu Ternault Matthieu Vieira

Élus représentés le samedi 19 mars 2022 :

Lara Armas, représentée par Loriane Lebret.

Johanna Basti, représentée par Marc Gatine.

Alexis Cahen, représenté par Mathieu Ternault.

Larbi Houari, représenté par Joël Gautier.

Bachar Kouatly, représenté par Marc Gatine.

Olivier Macard, représenté par Éloi Relange.

Jocelyne Wolfangel représentée par Joël Gautier.

Est présent le samedi 19 mars 2022 :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Première journée, samedi 19 mars 2022 :

Le Président, Éloi Relange, ouvre la séance du Comité Directeur à 13h30 avec un mot de bienvenue, en remerciant chacun et chacune pour sa présence ce week-end.

Il demande une minute de silence en mémoire de Gilles Miralles, récemment disparu. Gilles fut un grand serviteur de notre discipline et a notamment occupé par le passé le poste de Directeur Technique National.

Il évoque les événements marquants de ces dernières semaines et de celles à venir :

- Le titre de champion du monde de Blitz, accompagné par la troisième place d'Alireza Firouja, obtenu à Varsovie. Pour la première fois, un Français obtient un titre de champion du monde.
- La signature du contrat de délégation le 15 mars dernier. Ce sujet sera plus longuement évoqué durant la séance.
- L'impact de la guerre en Ukraine, avec des conséquences pour des joueuses et joueurs de ce pays, dont plusieurs sont atteints directement. Des décisions seront à prendre à notre échelle durant cette séance. La stabilité de la gouvernance de la Fide peut être aussi concernée.
- Les Olympiades sont délocalisées de Moscou vers l'Inde. Un chevauchement avec le championnat de France cet été est possible.
- Les comptes de l'année 2021 sont positifs avec un excédent de 81 283 €, portant ainsi nos fonds associatifs à 295 912 €.

Éloi Relange fait ensuite le point sur le « service aux clubs ».

- Les points infos fonctionnent bien, tout comme les Masterclass dans leur nouveau format. Il en est prévu à destination des dirigeant(e)s.
- Le premier achat groupé de feuilles de parties a rencontré un succès important, avec un tarif proposé très intéressant. D'autres achats groupés de matériels sont projetés ultérieurement.
- Un projet de « professionnalisation » des directeurs de groupes est en préparation, avec pour objectif d'améliorer là où c'est possible les déplacements lors des compétitions par équipes. Ce projet sera évoqué durant la séance.
- Les labels, très prisés par les clubs, sont en cours de réforme. Didier Pascal en parlera plus loin.
- > La campagne ANS débutera très bientôt. C'est un travail très lourd à porter pour notre fédération.

Éloi Relange évoque ensuite les travaux de plusieurs commissions.

- La commission mixité a fait de nombreuses propositions, dont les premières seront vues lors de cette séance. Il sera proposé de renommer la commission Éthique & Intégrité en commission de prévention des violences afin de la rendre plus lisible.
- La commission technique a fourni un très important travail portant sur la nouvelle formule des nationaux. Elle présentera durant cette séance ses travaux portant sur le calendrier fédéral afin de le faire évoluer.
- La commission santé, social, handicap a de nombreux programmes en cours dont « Chess & Mental Health ».
- Le projet majeur Class'Échecs (anciennement nommé « Cursus ») à destination des scolaires, devrait voir 250 000 d'entre eux initiés aux échecs sur les 3 prochaines années, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et avec l'USEP. Un apport de 30 000 € du crédit mutuel enseignant contribuera au financement de ce projet majeur.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Éloi Relange poursuit en évoquant les grands événements à venir.

- Le partenariat pour 3 ans avec Agen pour le championnat de France des jeunes offre de nouvelles perspectives au sujet de cette compétition phare.
- Le championnat de France toutes catégories aura lieu cet été à Albi, ville avec un très important attrait touristique.
- Le top 16 aura lieu à Chartres dans le tout nouvel hôtel de ville, grâce au soutien de Jean-Pierre Gorges, Maire de Chartres, et de François Gilles, Président du club d'échecs de Chartres.
- La Mitropa Cup aura lieu en Corse, à Corte et sera prise en charge financièrement par la Ligue Corse des Échecs.

Éloi Relange évoque ensuite plusieurs grands dossiers de cette mandature.

- L'Institut National de la formation est en cours de constitution.
- La refonte du site Internet fédéral est prévue pour la fin de mandat, avec un lancement du travail début 2023.
- La recherche de sponsors et partenaires doit s'orienter vers des financements ciblés vers par exemple nos grands évènements ou nos équipes nationales. Des projets dits sociétaux intéressent davantage les financeurs potentiels.

Ces nombreux projets sont portés par nos salariés (5 équivalents temps plein), avec de nombreuses personnes bénévoles, dont les membres du Bureau. L'investissement des uns et des autres est « horsnormes ».

Éloi Relange conclut cette introduction en informant le Comité Directeur d'une perquisition au siège fédéral le 27 janvier 2022. Il s'agit d'une enquête concernant la période 2017-2020 envers des personnes et non envers la FFE. Toutes les pièces demandées par les enquêteurs ont été communiquées par nos services.

Le Secrétaire Général, Didier Fretel, effectue ensuite le décompte des membres présents ou représentés. 24 membres sur 24 sont présents ou représentés en cette première journée de réunion à l'ouverture.

Éloi Relange rappelle l'article 7.1.2 du règlement intérieur de la FFE portant sur les absences injustifiées en cours de mandat.

Éloi Relange demande ensuite l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, nécessitant un vote :

- Modification du nom de la commission éthique & intégrité.
- Proposition de modification lors de l'Assemblée Générale d'avril du règlement intérieur de la FFE sur la réversion des parts ligues des licences vers les Comités.
- Provision pour indemnités de départs en retraite.
- Point d'information sur la loi sport et ses conséquences sur les prochaines élections fédérales.

Vote n°1

Il est proposé d'ajouter les 4 points précédents à l'ordre du jour de ce Comité Directeur.

Pour:	24
Contre:	0
Abstention :	0



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

INSTITUTIONNEL:

1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 20 et 21 novembre 2021

Aucune remarque n'est faite.

Vote n°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 20 et 21 novembre 2021, qui a été publié sur le site Internet fédéral.

Pour :	23	
Contre:	0	
Abstention:	1	Sophie Milliet

2. Approbation du relevé de décision du scrutin électronique du 27 janvier 2022 portant sur le règlement A01 du championnat de France toutes catégories :

Suite à l'adoption du nouveau format des Nationaux lors du Comité Directeur de novembre 2021, la commission technique a travaillé à l'élaboration d'un nouveau règlement. Le bureau fédéral a ensuite soumis au Comité Directeur un vote électronique (prévu par l'article 7.1.3 du règlement intérieur) portant sur le règlement du championnat de France toutes catégories A01.

Vote n°3

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du scrutin électronique du 27 janvier 2022, qui a été publié sur le site internet fédéral.

Pour:	24
Contre :	0
Abstention:	0

3. Demande de report du Comité Directeur de juin 2022 aux 25 et 26 juin 2022 :

La date prévue initialement aux 18 et 19 juin 2022 se télescope avec le Top 16 à Chartres auquel plusieurs joueuses et joueurs parmi les membres du Comité Directeur participeront.

Le week-end suivant, se dérouleront la finale du Top 12 Féminin et de la coupe France dans les locaux de l'entreprise Boston Consulting Group à Paris. Il serait intéressant et opportun d'y adjoindre la réunion du Comité Directeur.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Vote n°4

Il est proposé de reporter le Comité Directeur initialement prévu les 18 et 19 juin aux 25 et 26 juin 2022.

Pour:	24
Contre:	0
Abstention:	0

4. Point sur la délégation :

Éloi Relange évoque la reconnaissance pleine et entière des pouvoirs publics pour notre discipline et notre Fédération exprimée lors de la récente signature du contrat de délégation le 15 mars 2022. C'est le fruit de 20 années de travail mené par de nombreux bénévoles, de nombreux membres des Comités Directeurs et par nos salariés. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés chaleureusement, et notamment Didier Pascal et précédemment Mathilde Choisy, véritables porteurs du dossier déposé avec succès. Éloi Relange remercie aussi l'apport « politique » d'Yves Marek qui a largement contribué à l'approbation de notre dossier par le Ministre.

Didier Pascal présente ensuite les éléments importants et autres avantages de ce contrat de délégation pour notre Fédération:

- Ce premier contrat nous engage auprès de l'État jusqu'au 31 décembre 2025.
- Le contrat concerne les Échecs avec un périmètre au sens large, incluant les Échecs « classiques », le blitz, le jeu rapide, le chess 960, l'e-chess. Une extension au jeu dit hybride est prévue. Notre Fédération est reconnue comme la seule pouvant enseigner, développer la pratique, organiser des compétitions dans le périmètre prévu au contrat, au nom de l'État.
- Notre Fédération peut établir une liste de sportives et sportifs de haut-niveau selon les critères établis par le code du sport et par les pouvoirs publics. Ces personnes figureront sur cette liste aux côtés de leurs homologues des autres Fédérations délégataires, avec les droits afférents (exemple : aménagements de temps de travail, droits à la formation, etc...).

L'État s'engage à nos côtés par :

- L'Agence Nationale du Sport;
- La convention avec l'Éducation Nationale;
- Des ressources humaines mises à disposition avec l'arrivée à terme de Conseillers Techniques Sportifs rattachés à notre Fédération;
- Une offre de services pour notre Fédération.

Un bilan sera fait à la fin de chaque année et le contrat pourra être amendé au besoin.

Didier Pascal ajoute que notre Fédération va pouvoir réellement changer de dimension. L'apport des Conseillers Techniques Sportifs par exemple va considérablement augmenter les ressources humaines du siège fédéral et permettre le développement de nombreux projets.

La prochaine étape consiste à intégrer le CNOSF; un travail est en cours pour que notre demande d'adhésion soit présentée à l'assemblée générale de cette instance, composée des Président(e)s des Fédérations

5



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

sportives adhérentes. En cas de succès, nous pourrions espérer un point d'entrée aux JO 2024. Un important travail d'explications sur notre candidature est à fournir auprès des autres Fédérations sportives. Le e-sport, en plein développement dans le milieu sportif, fera partie de notre argumentation; notre discipline s'y prêtant naturellement.

Mathieu Ternault demande si le calendrier d'arrivée des Conseillers Techniques Sportifs détachés par l'État est connu. Éloi Relange répond que ça pourrait se faire en septembre, moment de l'année avec traditionnellement du mouvement pour ces fonctionnaires d'État, après appels à candidatures par les différentes Fédérations.

Jordi Lopez demande si les montants engagés par l'État pour notre Fédération dans le cadre de ce contrat seront inclus dans l'enveloppe ANS ou s'il s'agira de nouveaux financements. Didier Pascal explique que la part de l'ANS perçue chaque année subsiste et que les montants engagés notamment pour rémunérer les futurs Conseillers Techniques Sportifs seront de nouveaux financements de l'État. Une enveloppe pouvant aller jusqu'à 280 000 € annuels est prévue dans le contrat ; l'État rémunérant directement ces personnes avec ces moyens financiers prévus.

Joël Gautier regrette que la communication fédérale autour de cette signature, aurait pu mettre davantage en valeur la mandature précédente en citant notamment Jocelyne Wolfangel pour le plan de féminisation et Johanna Basti pour les scolaires. Jean-Baptiste Mullon répond que ces personnes, certes très investies dans les actions fédérales, n'ont pas participé au dossier de candidature déposé au Ministère ; le plan de féminisation par exemple étant une composante du projet sportif fédéral et pas du dossier de délégation.

Joël Gautier demande des précisions sur l'enveloppe de 280 000 € prévue au contrat. Didier Pascal répond qu'il s'agit en fait d'une estimation du coût annuel pour l'État de nos futurs Conseillers Techniques Sportifs.

Joël Gautier questionne sur le plan de performances et sa déclinaison dans les régions. Didier Pascal répond qu'il sera nécessaire d'aller chercher des moyens supplémentaires pour le haut-niveau dans les différentes Ligues.

Joël Gautier dit que la pratique féminine semble disparaitre des budgets. Didier Pascal répond que ce point sera abordé plus tard avec l'examen des budgets et que la future liste de haut-niveau est mixte.

Sophie Milliet souligne l'importance des compétitions féminines et demande si la future liste de haut-niveau aura une règle de parité de genre. Didier Pascal répond par la négative ; cette liste sera établie selon des critères sportifs fixés par le plan de performance joint au contrat de délégation.

Jean-Baptiste Mullon regrette la communication sur un réseau social de Joël Gautier annonçant la signature du contrat de délégation, avant la communication fédérale et incluant un paragraphe qu'il qualifie « d'inélégant » et « d'inapproprié ». Il cite l'expression, employée par Joël Gautier, « contexte fédéral financier morose » alors que le résultat 2021 est excédentaire de 81 283 €. Il demande ce qu'est un contexte financier non morose. Il cite aussi l'expression utilisée, « avec une très forte augmentation de la masse salariale », qu'il dit infondée. De manière générale, Jean-Baptiste Mullon regrette le ton dévalorisant au sujet d'une avancée pour notre discipline qui fait consensus.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

FINANCES:

1. Arrêt des comptes fédéraux 2021 :

Le Trésorier Éric Le Rol, présente les finances de la Fédération. Il explique que quelques points incluant des dépenses seront examinés par le Comité Directeur durant cette séance avant de passer le budget prévisionnel 2022.

Il indique que pour la première fois, un membre de la Commission de Contrôle Économique et Gestion (CCEG) a assisté à la réunion d'arrêt des comptes 2021 avec le cabinet comptable et le Commissaire aux comptes. Ce dernier n'a fait quasiment aucune remarque. La CCEG rédigera son rapport avec ses préconisations qui sera transmis pour la prochaine assemblée générale aux clubs.

Le 11 mars dernier, la FFE a reçu un courrier du Ministère des finances réclamant de lui rembourser 22 415 € pour des subventions reçues indûment en décembre 2020 et janvier 2021 au titre du fonds de solidarité Covid. Cela impacte donc le résultat de l'exercice 2021.

Éric Le Rol explique qu'une grande rigueur est opérée dans les dépenses fédérales, avec une importante « chasse aux pertes ». La ligne budgétaire intitulée « divers » doit être réduite au maximum possible et est désormais nommée « opérations exceptionnelles ». L'appel à des prestataires externes est réduit fortement.

Il rappelle que depuis avril 2021, le Président est rémunéré : sa disponibilité permet ainsi de faire avancer de nombreux dossiers. Il estime que c'est un vrai plus pour notre Fédération que d'avoir un Président à temps plein.

Au niveau sportif, la reprise progressive des compétitions en 2021 a aussi un impact sur l'exercice financier. Le transfert d'Alireza Firouzja a également été intégré au budget.

Le prêt garanti par l'État contracté en cas de grandes difficultés financières du fait de la crise sanitaire, a commencé à être remboursé.

Le contrat avec la librairie Variantes a été reconduit, en hausse, suite à un appel d'offres.

Sur le plan des ressources humaine, l'année 2021 a vu deux ruptures conventionnelles à la demande de deux personnes salariées par notre Fédération. En parallèle, Jordi Lopez a été recruté durant l'année 2021 pour occuper le poste de Directeur Technique Fédéral. Il a été dans le même temps mis fin au litige l'opposant à notre Fédération suite à son licenciement en 2018 par l'équipe précédente.

L'AIDEF a fait appel du non-lieu prononcé en fin d'année 2021 dans le cadre du litige qui l'oppose à la FFE. La FFE n'ayant opposé aucune défense à la plainte de l'AIDEF lors de la mandature précédente. 10 000 € sont provisionnés sur ce dossier, malgré le risque qu'Éric Le Rol indique comme étant quasi nul. Nous avons rompu nos rapports avec cette association lors du Comité Directeur de novembre 2021.

Au final, le résultat financier de l'année 2021 présente un excédent de 81 283 €.

Joël Gautier questionne sur un écart de 21 000 € entre le budget prévisionnel du championnat d'Europe des

nations et le budget réalisé. Jean-Baptiste Mullon et Jordi Lopez expliquent que c'est en partie lié à la prime obtenue par l'équipe mixte pour sa magnifique médaille d'argent. Jean-Baptiste Mullon ajoute qu'il a aussi été décidé d'envoyer un vidéaste qui a suivi nos deux équipes de France durant la compétition. Les coûts de déplacement et de logement du chef de délégation ont aussi été intégrés.

7



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Ces vidéos, diffusées chaque jour sur le site fédéral ont été très suivies et ont permis de mieux connaître nos joueuses et joueurs de nos équipes de France, ainsi que les coulisses d'une telle compétition. Matthieu Vieira ajoute que dans sa région, il a eu de nombreux retours positifs au sujet de ces vidéos.

Joël Gautier demande ce qu'il y a dans la ligne opérations exceptionnelles avec un dépassement de 47 000 € par rapport au prévisionnel. Éric Le Rol répond qu'il s'agit de la valorisation des heures de bénévolat au niveau fédéral qui apparaissent donc à la fois en recettes et en dépenses.

Joël Gautier s'inquiète de la ligne concernant le développement des échecs au féminin, en baisse importante. Sophie Milliet indique à ce propos que la subvention pour le projet smartgirls de la Fide n'a pas été attribuée en 2021 (Covid...). Enfin, Joël Gautier souligne que la ligne partenaires non fléchés est en forte diminution et a été ramenée à 18 000 €

Vote n°5

Il est proposé d'arrêter les comptes 2021 en constatant un résultat excédentaire de 81 283 €.

Pour:	18	
Contre :	1	Bachar Kouatly
Abstention:	5	Johanna Basti, Marc Gatine, Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel

2. Proposition de nomination du prochain Commissaire aux Comptes lors de la prochaine assemblée générale:

La Fédération a une obligation de certification de ses comptes annuels. Conformément au code de commerce, le mandat du Commissaire aux Comptes doit être renouvelé par l'assemblée générale tous les 6 ans.

Éric Le Rol indique qu'un appel d'offres avait été lancé sur le site fédéral et que 4 candidatures avaient été reçues. Il présente une analyse approfondie basée sur différents critères, qui conduisent le bureau à proposer l'offre du cabinet ATWO Conseils ; ayant reçue le plus de points lors de l'analyse.

Vote n°6

Il est proposé de présenter à l'Assemblée Générale la nomination d'Atwo Conseil comme Commissaire aux Comptes de la FFE.

Pour :	24
Contre:	0
Abstention:	0



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

3. Contrat de travail à durée déterminée avec M. Jean-Baptiste Mullon portant sur l'organisation des deux championnats de France jeunes et toutes catégories 2022 :

Jean-Baptiste Mullon explique que le travail d'organisation des évènements fédéraux commence longtemps en amont avec les services techniques de villes concernées et les clubs d'échecs locaux. Les tâches sont nombreuses et doivent être coordonnées. Il mentionne par ailleurs les nombreux événements, souvent nouveaux, qui seront proposées à Agen en avril 2022 tels que des tables rondes, la signature d'une convention avec l'association Colosse aux pieds d'argile (prévention contre les violences), des stages de formations, une animation « savoir rouler à vélo », un stand d'initiation aux premiers secours avec la croix rouge, davantage de vidéos autour de ces championnats, des stages d'arbitrages, l'anniversaire de l'Échiquier Agenais.

Il est demandé à Jean-Baptiste Mullon de quitter la séance pour la suite de la discussion.

Éloi Relange rappelle que l'organisation des Championnats de France Jeunes et Adultes représente une charge de travail colossale. Cette tâche était préalablement assurée par Christophe Philippe qui était rémunéré.

Il remercie Jean-Baptiste Mullon qui a organisé d'une manière impeccable les championnats de France Jeunes d'octobre 2021 et ce bénévolement. Pour autant, il estime qu'il s'agit d'un réel travail à plein temps sur une durée de plusieurs mois avant chaque championnat. Il propose donc qu'un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois soit signé pour assurer ces deux missions en 2022.

Joël Gautier demande si la conclusion d'un contrat à durée déterminée est adaptée pour faire face aux besoins. Éloi Relange répond que cela se justifie par l'accroissement d'activité auquel la Fédération est soumise lors de ces organisations.

Matthieu Vieira précise qu'il ne s'agit pas d'une rémunération de Jean-Baptiste Mullon au titre de sa fonction de vice-président de la FFE. Les tâches prévues ici n'ont rien à voir avec son mandat d'élu. Il y aurait ainsi un lien de subordination au titre de ces contrats de travail avec l'employeur, le Président de la FFE ici. Il indique qu'une analyse a été demandée à un avocat au préalable pour vérifier la conformité juridique.

Il précise qu'au regard des statuts, le Président de la FFE a toute latitude pour signer des contrats de travail, mais qu'il a été souhaité que ce sujet soit soumis à l'examen du Comité Directeur en toute transparence.

Vote n°7

Il est proposé d'approuver la conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée avec M. Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des deux championnats de France Jeunes et toutes catégories 2022.

Pour :	18	
Contre :	1	Bachar Kouatly
Abstention:	4	Johanna Basti, Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel

Jean-Baptiste Mullon n'a assisté ni aux échanges ni au vote.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Sophie Milliet quitte la séance à 16h, devant se rendre aux championnats par équipes de Belgique. Elle n'est pas représentée pour la suite. Le nombre de voix s'élève désormais à 23.

4. Modification de l'indemnité des arbitres lors des grands événements fédéraux :

Le Bureau propose de revaloriser ces indemnités lors des grands événements fédéraux, à savoir le championnat de France des jeunes et le championnat de France toutes catégories. Les montants prévus actuellement sont les mêmes depuis plus de 15 ans et sont une dérogation au plancher figurant dans le livre de l'arbitre fixé à 50€ par jour.

Cette proposition fait suite à la demande du Bureau de réduire le nombre d'arbitres lors des championnats de France des jeunes, les faisant passer de 20 à 18. Il s'agit aussi par cette revalorisation d'attirer davantage les meilleures candidatures possibles d'arbitres.

Loriane Lebret explique que la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) a travaillé sur la demande du Bureau. Cette dernière exprime le souhait que les arbitres des grandes catégories, présents toute la durée du championnat de France des jeunes, puissent bénéficier d'une meilleure revalorisation ; les montants, ramenés par jour d'exercice ne favorisant pas les arbitres des grandes catégories.

Didier Fretel exprime par ailleurs le souhait de voir une différence entre les adjoints des grandes et des petites catégories.

La DNA explique aussi que l'arbitre en chef a une charge de travail supérieure, commençant en amont du championnat et que ses responsabilités pourraient être mieux prises en compte par cette revalorisation.

Matthieu Vieira estime que les arbitres des petites catégories ont souvent une charge de travail supérieure chaque jour. Il en est de même pour des arbitrages pour des jeunes par rapport à des adultes.

Plusieurs propositions sont discutées durant la séance pour parvenir à la mise au vote des montants suivants :

- a. Championnat de France des jeunes :
 - \triangleright Arbitre en chef (8 jours): 600 € (425 € actuellement).
 - \triangleright Arbitres principaux grandes catégories (8 jours) : 525 € (425 € actuellement).
 - Arbitres principaux petites catégories (5 jours) : 425 € (390 € actuellement).
 - Arbitres adjoints grandes catégories (8 jours) : 325 € (250 € actuellement).
 - Arbitres adjoints petites catégories (5 jours) : 275 € (250 € actuellement).
- b. Championnat de France toutes catégories (9 jours) :
 - Arbitre en chef: 600 € (425 € actuellement).
 - \triangleright Arbitres principaux : 525 € (425 € actuellement).
 - Arbitres adjoints : 325 € (250 € actuellement).

Ces tarifs seraient appliqués dès maintenant.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Vote n°8

Il est proposé de réévaluer le montant des indemnités allouées aux arbitres lors des grands évènements fédéraux tel que proposé ci-dessus.

Pour:	20
Contre :	0
Abstention :	0

Loriane Lebret, Émily Minaud et Matthieu Vieira, faisant partie de l'équipe d'arbitrage des prochains championnats de France des jeunes, ne prennent pas part au vote.

5. Contrat de relations presse :

Éloi Relange explique que notre présence dans la presse doit être étoffée pour mettre en valeur nos actions, nos compétitions, nos championnes et champions. In fine, outre la visibilité nécessaire, la presse peut nous permettre d'avoir des licences supplémentaires.

Il s'agit pour la FFE de faire appel à une agence afin d'augmenter notre visibilité dans ce domaine.

L'agence Aya Communications a travaillé avec nous à l'occasion des championnats de France d'Agen à l'automne 2021. Par son riche carnet de contacts et son expérience, cette agence peut nous aider à rendre notre discipline beaucoup plus visible encore. Elle propose un contrat de 12 mois au tarif mensuel après négociation de 2 000 € TTC, avec des déclinaisons possibles de son action dans les régions.

Joël Gautier demande si cette agence viendrait à se substituer à Samuel Bielka qui œuvre déjà à la communication de la FFE. Éloi Relange répond qu'il s'agit d'une mission autre que celle occupée par Samuel Bielka actuellement.

Joël Gautier demande ensuite s'il est possible de procéder à un appel d'offres. Jean-Baptiste Mullon dit que c'est toujours possible mais que cette agence, ayant travaillé avec nous récemment, connait et comprend parfaitement nos besoins et nos objectifs.

Mathieu Ternault demande si le budget envisagé sera suffisant. Éloi Relange pense qu'il s'agit du bon calibrage par rapport à notre activité à l'heure actuelle.

Didier Pascal précise qu'il sera toujours temps de faire un bilan concernant le cahier des charges.

Vote n°9

Il est proposé de valider la conclusion pour un an d'un contrat de relations presse avec Aya communication pour un tarif annuel de 24 000 € TTC.

Pour :	18	
Contre :	0	
Abstention :	5	Johanna Basti, Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly, Jocelyne Wolfangel



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

6. Budget prévisionnel fédéral de l'année 2022 :

Éric Le Rol, après les points présentés précédemment aborde le budget prévisionnel 2022.

Il rappelle que le règlement financier fédéral prévoit que : « le budget prévisionnel est établi par le Président et le Trésorier en accord avec les membres du Comité Directeur ».

Il ajoute que la crise sanitaire et la situation internationale avec la guerre en Ukraine peuvent amener d'importantes modifications budgétaires.

La signature du contrat de délégation, avec l'arrivée dans les prochains mois de Conseillers Techniques Sportifs va nous amener à envisager à terme un changement de siège fédéral, avec un besoin de davantage d'espaces de travail. Des recherches sont déjà en cours.

Le budget prévisionnel présenté est en hausse et sera de l'ordre de 1,7 millions d'euros. Il intègre une diminution observée actuellement des licences A adultes.

Il intègre par ailleurs des dépenses de type statutaires, en hausse, telles que l'augmentation des droits d'homologation des tournois par la Fide (avec la nouvelle règle de 1 € par participant), ainsi que le retour à des réunions en présentiel du Comité Directeur de la FFE. Il évoque à titre personnel l'hypothèse de tenir l'une de ces réunions en distanciel chaque année afin de réaliser des économies budgétaires et pour aller vers plus de développement durable.

Il ajoute que les partenaires institutionnels ont été regroupés en une seule ligne.

Éric Le Rol en vient ensuite à la problématique des congés payés. Il explique que depuis de nombreuses années, de nombreux congés payés n'ont pas été pris par plusieurs personnes travaillant pour notre Fédération. Certains « arriérés » de congés sont même très importants. Il a été proposé à nos salariés concernés un accord d'entreprise, afin que tout soit régularisé de manière fractionnée pour la fin de la mandature actuelle en 2024.

Vote n°10

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'accord d'entreprise « congés payés » avec les salariés, afin de régulariser les congés payés non pris jusqu'alors.

Pour :	21	
Contre:	0	
Abstention:	2	Johanna Basti, Bachar Kouatly

Éric Le Rol aborde ensuite le dossier des retraites. Actuellement, aucune ligne budgétaire n'est prévue pour verser des indemnités légales de départ en retraite. Or, plusieurs personnes travaillant actuellement pour notre Fédération seront concernées dans les prochaines années. Il convient donc de prévoir une somme suffisante pour faire face à ces dépenses et de la bloquer.

L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Vote n°11

Il est proposé l'ajout d'une ligne budgétaire dans le bilan portant sur une provision pour indemnité de départ en retraite à partir de 2022 à hauteur de 55 605,45€.

Pour :	23
Contre:	0
Abstention:	0

Marion Penalver demande quel budget est prévu pour le suivi médical des joueuses et joueurs de hautniveau, en précisant qu'il s'agit d'une obligation liée à la délégation. Elle ajoute que le règlement médical voté en novembre dernier tenait compte de la future possible délégation.

Éric Le Rol répond qu'une petite enveloppe de l'ordre de 1 000 € est prévue dans les opérations exceptionnelles. Il lui a été difficile d'estimer le besoin, ne connaissant pas le nombre de personnes qui seront inscrites dans cette liste. Éloi Relange indique que cette liste devrait être assez restreinte du fait des conditions d'accès et qu'elle devrait être de l'ordre de 5 à 6 tout au plus.

Joël Gautier souligne que la ligne intitulée partenaire non fléchés passe de 140 000 € en 2021 à 18 000 € pour 2022. Éric Le Rol explique que l'on trouve plutôt des partenaires fléchés. Éloi Relange ajoute qu'il a fallu bâtir un nouveau prévisionnel en 2021 en urgence suite à l'élection du 3 avril de la nouvelle équipe et que celle-ci n'avait pas la visibilité nécessaire à ce moment. Il ajoute qu'il a été choisi de ne mettre sur cette ligne que ce qui est certain à ce moment de l'année, par prudence.

Joël Gautier questionne sur les recettes envisagées pour les prochains championnats du monde des jeunes. Éloi Relange explique que les chiffres passés ont été repris. L'équipe actuelle n'a pas encore eu à gérer cette épreuve et manque de visibilité. Le différentiel entre recettes et dépenses semble bon mais les montants prévus semblent effectivement possiblement élevés.

Joël Gautier relaie une interrogation de Sophie Milliet qui relève une baisse prévue pour les championnats d'Europe individuels féminins. Jean-Baptiste Mullon explique que les dates de ce championnat chevauchent celles des championnats de France en août à Albi et qu'il n'est pas certain qu'autant de femmes que d'habitude

participent à ces championnats d'Europe. Il a été demandé à l'European Chess Union de pouvoir y inscrire des joueuses parmi les éliminées du 1er tour à Albi, à la dernière minute donc.

Pauline Guichard appuie le fait qu'il faut permettre aux joueuses de choisir entre ces championnats d'Europe et le National et qu'il convient de ne pas diminuer la ligne budgétaire pour cette compétition internationale.

Jean-Baptiste Mullon assure que les joueuses concernées auront bien le choix et propose de rétablir la ligne budgétaire pour les championnats d'Europe féminins aux montants des années antérieures. La ligne est corrigée en séance.

Joël Gautier questionne sur la ligne concernant les salaires, en hausse de 32 000 € par rapport à 2021. Éloi Relange répond qu'il faut en fait comparer avec la dernière année normale avant la crise sanitaire, à savoir



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

2019. Il y a eu du chômage partiel par la suite. Il n'y a pas de hausse significative par rapport à 2019 sur cette ligne budgétaire.

Vote n°12

Il est proposé d'adopter ce projet de budget prévisionnel qui sera présenté à l'Assemblée Générale pour approbation.

Pour :	17	
Contre :	1	Bachar Kouatly
Abstention :	5	Johanna Basti, Marc Gatine, Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel

Jean Alain Steinfeld quitte la séance à 18h et donne pouvoir à Éric Le Rol pour la fin d'après-midi.

DIRECTIONS ET COMMISSIONS:

1. Création du comité de Déontologie

Avec la délégation, obligation est faite à notre Fédération de créer un comité de Déontologie, en charge notamment de la transparence, en lien avec notre Ministère de tutelle. Ce comité a vocation à devenir statutaire.

Il sera procédé à un appel à candidatures pour la prochaine réunion du Comité Directeur.

Vote n°13

Il est proposé de créer un comité de Déontologie.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention:	0

2. Commission Éthique & Intégrité

Il est proposé de renommer cette commission en commission de prévention des violences afin d'en rendre le périmètre plus lisible. Cette commission s'empare ainsi des problématiques sur toutes les violences dans le sport, qu'elles soient verbales, physiques, sexuelles, ainsi que le harcèlement.

Vote n°14

Il est proposé de renommer la commission Éthique & Intégrité en « commission de prévention des violences ».

Pour:	23
Contre:	0
Abstention:	0



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Il s'agit ensuite de nommer les membres de cette commission de prévention des violences, suite à l'appel à candidature qui avait été lancé sur le site fédéral.

Vote n°15

Il est proposé d'approuver la composition de la commission de prévention des violences qui suit : Thomas Bigot (président), Pascal Aubry, Delphine Gras, Christophe Hucault, Patrick Limbos, Nadège Louassier, Jean-Pierre Mantey, Andreea Navrotescu, David Savelli et Alexandre Tribout.

Pour :	23
Contre:	0
Abstention :	0

3. Modification de la composition de la commission Mixité

Oriane Soubirou a fait part de son souhait de quitter cette commission pour des raisons personnelles.

Le Comité Directeur prend donc acte de son départ de cette commission.

4. Modification de la composition de la commission Scolaire

Alain Saint-Arroman a été nommé récemment Directeur des compétitions scolaires. Il est proposé de le nommer membre de la commission Scolaire.

Vote n°16

Il est proposé de valider la nomination de M. Alain Saint-Arroman comme membre de la commission Scolaires.

Pour :	21	
Contre :	0	
Abstention:	2	Johanna Basti, Bachar Kouatly

5. Commission de prévention des violences : convention avec l'association Colosse aux pieds d'argile

Jean-Baptiste Mullon présente l'association Colosse aux pieds d'argile qui lutte contre les violences sexuelles particulièrement chez les jeunes dans le milieu sportif. Elle réalise, en partenariat avec plus de 50 fédérations sportives, diverses actions de préventions et d'informations. Cette association met par ailleurs en œuvre un dispositif de signalement des violences sexuelles et œuvre en ligne directe avec les référentes et référents ad'hoc des fédérations sportives.

La FFE s'est engagée avec cette association pour 4 ans, pour un coût modique de 200 € chaque année. Des actions de sensibilisation seront menées lors des championnats de France des jeunes, ainsi qu'auprès des membres du Comité Directeur et des membres des commissions concernées.

Ce sujet des violences sexuelles a été peu abordé ces dernières années et des remous ne sont pas à exclure. Il s'agit de protéger les éventuelles victimes de ce type de violences mais aussi par ricochet, de protéger nos animatrices et animateurs qui travaillent bien.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

6. Commission Santé Social Handicap: présentation « Infinite » sur le traitement de l'autisme chez les enfants

« Infinite » est un projet porté par la FIDE. Via notre commission santé Social Handicap (SSH) et son Président Franck Droin, la FFE s'est emparée de ce projet. Un colloque international a été organisé par la commission SSH le 9 mars dernier. D'autres initiatives sont à venir avec de nombreux enjeux.

La séance est levée à 18h45 pour cette première journée.

Élus présents le dimanche 20 mars 2022 :

Laurie Delorme **Didier Fretel** Marc Gatine

Éric Le Rol Pauline Guichard Larbi Houari

Loriane Lebret Émily Minaud Jean-Baptiste Mullon

Didier Pascal Marion Penalver Sébastien Peter

Jean-Alain Steinfeld Éloi Relange Mathieu Ternault

Matthieu Vieira

Élus représentés le dimanche 20 mars 2022 :

Lara Armas, représentée par Loriane Lebret.

Johanna Basti, représentée par Marc Gatine.

Alexis Cahen, représenté par Mathieu Ternault.

Joël Gautier, représenté par Larbi Houari.

Bachar Kouatly, représenté par Marc Gatine.

Olivier Macard, représenté par Éloi Relange.

Jocelyne Wolfangel représentée par Larbi Houari.

Élue absente, non représentée le dimanche 20 mars 2022 :

Sophie Milliet

Est présent le dimanche 20 mars 2022 :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral

Le Secrétaire Général, Didier Fretel, effectue le décompte des membres présents ou représentés. 23 membres sur 24 sont présents ou représentés en cette seconde journée de réunion à l'ouverture.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Seconde journée, dimanche 20 mars 2022 :

Larbi Houari, arrivé pour cette seconde journée, félicite le Bureau pour tout le travail accompli et notamment pour la récente signature du contrat de délégation.

7. Commission Mixité: proposition d'une écriture plus inclusive dans les communications

Jean-Baptiste Mullon présente des propositions de la commission Mixité afin que les communications fédérales soient plus inclusives. Il rappelle que l'écriture inclusive est à distinguer du point médian qui a suscité de nombreux débats ces dernières années. Cela peut se faire simplement par l'emploi de termes épicènes, identiques pour les femmes comme pour les hommes. Il ne s'agit pas de réécrire tous nos textes, ni forcément de parvenir à une écriture inclusive complète.

Il montre en exemple le site fédéral avec la fiche d'un club. On y utilise les termes suivants : Président, Correspondant, Licenciés (au masculin donc), Joueurs, Arbitres (nom masculin), Animateurs, Entraineurs, Initiateurs.

Il s'agirait, en de multiples endroits de notre site, de rendre ce dernier « plus ouvert » et non orienté vers un seul genre, afin que chacune et chacun s'y sente parfaitement accueilli. À titre d'exemple, le lien « Joueurs » pourrait être remplacé par « Membres ».

Vote n°17

Il est proposé d'approuver le principe d'une écriture plus inclusive dans les communications fédérales.

Pour:	23
Contre:	0
Abstention:	0

8. Commission Mixité: projet des 100 dirigeantes

Jean-Baptiste Mullon présente de projet de formation de futures dirigeantes.

Il explique que le constat est simple. Lorsqu'un club est présidé par une femme, davantage de licenciées s'y retrouvent.

Il s'agit de former de futures dirigeantes sur des thématiques de développement personnel, sur la connaissance de la FFE et de ses actions etc... Certaines des formations seront assurées par l'association Femix'sports qui promeut le sport féminin. D'autres formations seront assurées bénévolement par des membres du Bureau de la FFE. Ce type de programme peut facilement être financé par les pouvoirs publics.

Le lancement pourrait se faire en mai ou juin 2022. Deux sessions de formation sont prévues par an. Il pourrait être par la suite envisagé de proposer aussi ces parcours de formation à des hommes

9. Commission Scolaire: projet Class'Échecs

Éloi Relange explique qu'une convention a été signée le même jour que la délégation avec le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'avec l'USEP, portant sur ce projet Class'Échecs.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Il est cofinancé par le Crédit Mutuel Enseignants et par la Fondation de France (via l'Échiquier de la Réussite – A2 Consulting) qui fournira des kits de jeux. Cette signature vient renforcer la convention cadre existante avec le Ministère.

L'objectif est d'initier aux échecs 250 000 jeunes sur 3 années, en commençant la première année par 500 classes sur temps scolaire. Un comité de pilotage pour ce projet très important sera prochainement créé.

Jean-Alain Steinfeld questionne sur l'équilibre entre ce projet et les enseignants déjà formés dans nos régions pour intervenir directement auprès de leurs classes, et les personnes animant des ateliers dans les écoles. Didier Pascal répond que les deux dispositifs sont complémentaires. Le club aura plus vocation à intervenir sur des temps péri scolaires. Cela pourra créer des points d'entrée pour nos clubs sur ces temps. Les temps scolaires déjà occupés par nos clubs ont vocation à rejoindre ce projet Class'Échecs.

Jean-Alain Steinfeld questionne sur l'opportunité de développer des clubs dits scolaires. Didier Fretel explique qu'ils ne sont pas prévus dans nos statuts à moins qu'ils ne soient constitués en associations type loi 1901. Il en existe par exemple dans des lycées via des maisons des lycéens. Leurs sections « échecs » peuvent s'affilier à la FFE.

Jean-Baptiste Mullon dit qu'un important travail de communication à ce sujet est à fournir en direction des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur.

Marion Penalver demande comment seront choisies les 500 premières classes. Didier Pascal évoque la règle du « premier arrivé, premier servi » dans un premier temps, vu que l'on ne connaît pas le nombre de demandes que ce projet va occasionner.

COMPÉTITIONS:

1. Bye aux opens et au tournoi Accession du championnat de France toutes catégories

Jordi Lopez explique qu'avec la réforme des nationaux, les joueuses et joueurs éliminés au premier tour doivent pouvoir intégrer l'accession ou l'open correspondant à leur catégorie Elo. Étant donné que cela se ferait à la ronde 2 de ces tournois, il semble opportun qu'ils puissent le faire avec un demi-point et fassent ainsi usage d'un « bye ».

Jean-Baptiste Mullon ajoute que cette pratique, très présente dans de nombreux pays étrangers, se développe dans nos opens en France. Il s'agirait donc de proposer aussi à tous l'ensemble des joueuses et joueurs des opens et de l'accession du championnat de France toutes catégories de pouvoir utiliser un bye en dehors des dernières rondes.

Vote n°18

Il est proposé de modifier le règlement A01 du championnat de France toutes catégories pour ajouter le bye aux opens et à l'accession à hauteur d'un maximum par personne jusqu'à la ronde 6.

Pour:	22	
Contre:	0	
Abstention :	1	Bachar Kouatly



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

2. Calendrier des compétitions : propositions de la commission technique

Le Bureau a demandé à la commission technique de présenter des propositions susceptibles de desserrer le calendrier. Cette dernière a préparé un point sur la participation aux coupes organisées par la FFE.

Chiffres à l'appui, il est fait constat du très fort engouement des clubs pour la coupe Loubatière. La coupe 2000 quant à elle, voit sa participation décliner régulièrement, avec une diminution de presque 40% du nombre d'équipes en 10 ans. La coupe de la parité reste sur des participations à peu près constantes mais plutôt faibles. La coupe de France voit de très nombreux forfaits d'équipes (44 cette saison) : les clubs ayant une équipe en Nationale 3 et au-dessus sont contraints de s'y engager et certains alignent alors une équipe la moins compétitive possible pour se faire vite éliminer.

La commission technique propose :

- la suppression de la coupe 2000
- un allègement des obligations des clubs concernant la coupe de France en ne la gardant que pour les clubs du Top 16 et de N1.

Pour la coupe de la parité, les choix sont plutôt politiques et la commission technique ne fait pas de propositions. La commission mixité souhaiterait que soit davantage encouragée la participation des joueuses en coupe Loubatière. Pour la coupe Loubatière, l'évidence est de la poursuivre.

Jordi Lopez ajoute que l'idée de supprimer la coupe 2000 avait déjà été évoquée lors des états généraux de la FFE en 2008.

Sébastien Peter demande au sujet de la coupe Loubatière s'il serait possible d'envisager un bonus en nombre d'équipes qualifiées là où la participation de joueuses serait importante. Jordi Lopez répond que la commission technique ne peut faire des propositions que sur des critères sportifs. Il s'agirait ici de choix politiques.

Éric Le Rol craint que supprimer des compétitions entraine des licences en moins et donc des pertes financières.

Éloi Relange dit qu'en ouvrant de nouvelles dates au calendrier, les ligues, comités et clubs pourraient s'en emparer pour de nouvelles compétitions.

Loriane Lebret est défavorable à une suppression de la coupe de la parité, car les joueuses à plus de 1700 Elo n'auraient plus vraiment de coupe à disputer avec l'arrêt possible de la coupe 2000. Jean-Baptiste Mullon pense qu'il faudrait promouvoir la coupe de la parité qui souffre de la concurrence de beaucoup d'autres compétitions.

Larbi Houari préfèrerait que l'on vote pour une suspension que pour une suppression immédiate. Laurie Delorme répond que cela est équivalent, puisque la coupe pourra toujours être recréée la saison suivante.

Concernant l'étalement du calendrier, la question de démarrer la saison plus tôt se pose mais qu'il est difficile de trancher ; certains clubs se disent prêts et le veulent et d'autres pensent le contraire. Par ailleurs, finir les interclubs plus tardivement en mai a déjà été réalisé mais avec de nombreux forfaits individuels. Concernant le fait de démarrer les interclubs fin septembre, Jordi Lopez dit qu'on ne gagnerait que 15 jours par rapport au démarrage actuel le second week-end d'octobre. Laurie Delorme dit qu'il est toujours possible de démarrer plus tard les plus petites divisions.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Éloi Relange évoque la possibilité de sonder les clubs au sujet de l'étalement du calendrier et propose de voter sur les 2 propositions de la commission technique.

Vote n°19

Il est proposé d'arrêter la Coupe 2000 à compter de la saison 2022/2023.

Pour :	18	
Contre:	1	Éric Le Rol
Abstention:	4	Joël Gautier, Larbi Houari, Sébastien Peter, Jocelyne Wolfangel

Vote n°20

Il est proposé de modifier le 2e alinéa l'article 1.3 du règlement CO1 :

Les clubs engagés dans le Championnat de France des Clubs Top 16 et Nationale 1, Nationales 1, 2 et 3 doivent s'inscrire en Coupe de France, sous peine d'exclusion immédiate du Championnat.

et en conséquence, à l'article 1.2 du même règlement, supprimer la phrase « Les clubs de Nationale 2 entrent en 128e de finale. »

Pour:	21	
Contre:	0	
Abstention :	2	Marc Gatine, Éric Le Rol

3. Positionnement de la FFE par rapport à la participation des joueuses et joueurs Russes et Biélorusses lors des compétitions organisées en France et par rapport aux compétitions organisées dans ces deux pays :

Éloi Relange explique que notre Ministère nous laisse toute latitude pour prendre une décision. La recommandation est de suivre nos instances internationales (FIDE, CIO) et de le consulter en cas de doute.

La Fide vient de communiquer sur l'interdiction des équipes Russes et Biélorusses de ces compétitions. Elle autorise les joueuses et joueurs de ces deux pays à participer à titre individuel aux compétitions, sous code Fide (ou autre en dehors de ces deux pays). Éloi Relange ajoute que cette ligne est simple et bien calibrée ; nous ne sommes pas en guerre contre ces deux pays, ni contre leurs peuples.

Loriane Lebret demande s'il convient de faire une exception pour des joueuses ou joueurs soutenant ouvertement le gouvernement Russe.

Jean-Baptiste Mullon explique qu'il est difficile et même impossible de faire une différence pour une opinion. Jean Alain Steinfeld ajoute que ce sujet serait alors sans fin.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Vote n°21

Il est proposé d'autoriser les joueuses et joueurs Biélorusses et Russes à participer à titre individuel aux compétitions organisées en France sous code FIDE uniquement (ou autre pays), conformément aux instructions de cette dernière.

Pour:	23
Contre:	0
Abstention:	0

FORMATION / LABELS:

1. Projet de refonte des labellisations des clubs :

Didier Pascal présente ce projet. Un appel à candidature a été fait sur le site fédéral pour constituer un groupe de travail sur une refonte des labellisations. L'objectif est de faire des propositions lors du comité directeur de juin 2022.

Actuellement, la FFE délivre deux labels : le label club formateur et le label club féminin. Ils ont été prolongés pour les clubs titulaires jusque fin 2022.

Ce sont les clubs qui sollicitent ces labels. Ils leur permettent d'afficher une qualité de référence auprès du grand public et de leurs partenaires. Il s'agit d'une reconnaissance sur leur investissement.

- Concernant le label club formateur, certains clubs en top jeunes ne l'ont pas. C'est plutôt une aberration. D'autres clubs l'ont sans avoir un réel projet de formation. Des dysfonctionnements sont repérés quant à ce label.
- Concernant le label club féminin, il est constaté que de moins en moins de clubs le demandent. Il semble perdre de son intérêt aux yeux de certains clubs.

Il s'agit donc de refondre ces labels afin de leur donner un nouvel élan et de les rendre plus lisibles encore.

Différents prérequis devraient être indispensables pour prétendre à ces labels :

- Nécessité de licencier chaque adhérent du club (condition statutaire).
- Mener les actions permettant d'obtenir le label convoité sur au moins deux années successives.
- Présence sur les deux dernières années aux assemblées générales des ligues et comités dont le club relève.
- Fourniture du plan de développement du club.
- Fourniture du bilan et du compte de résultat du club approuvé par sa dernière assemblée générale.
- Avoir des dirigeants formés et un encadrement diplômé.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

2. Projet de formation des directions de groupes d'interclubs :

Didier Pascal explique que la fonction de Directrice ou Directeur de groupe d'interclubs est mal connue et est définie dans le règlement A02 de la FFE. Il présente un état des lieux des 79 personnes au niveau national occupant ce poste : une grande majorité d'hommes, dont bon nombre sont arbitres. La fonction est indemnisée à hauteur de 40€ par groupe par an.

Après deux années avec peu de compétitions, plusieurs incidents ont été relevés ; une perte d'expertise a pu se produire. Des difficultés dans la constitution de groupes peuvent apparaître.

Le Ministère propose un outil numérique gratuit qu'il serait utile de généraliser.

Didier Pascal évoque cinq chantiers à mettre en route :

- Diminuer le nombre de personnes dirigeant des groupes, en attribuant davantage de Directions à chacune et chacun.
- > Augmenter l'indemnité et la passer à 80 € par groupe géré.
- Officialiser la fonction.
- Rendre obligatoire l'utilisation du logiciel OPTIMOUV pour la constitution des groupes et des calendriers afin d'optimiser les déplacements.
- Rendre obligatoire une formation (1/2 journée à distance).

Marc Gatine évoque de longs déplacements en Top jeunes avec notamment des enfants d'à peine 8 ans parfois. Didier Pascal ajoute qu'on a aussi le cas en N1 jeunes.

Éloi Relange évoque la solution de l'hybride qui pourrait limiter certains déplacements mais que la Fide n'autorise pas encore. Une compétition en présentiel doit l'être entièrement et pas que pour certains.

ADMINISTRATION:

1. Conformité statutaire des organes déconcentrés : Ligue de la Réunion, Comités de l'Ariège et de l'Aude.

Ligue de la Réunion :

Didier Fretel commence par informer de la situation de la Ligue de la Réunion. Il rappelle que la situation y est très difficile et depuis longtemps. L'équipe fédérale actuelle a trouvé une Ligue constituée en 2019 sans élection, avec des statuts non conformes aux statuts types, et n'ayant pas procédé à des élections en même temps que les autres Ligues fin 2020 ou début 2021. Par ailleurs, un doute persistait sur la conformité et l'existence réelle de certains clubs et donc sur la liste électorale.

Trois axes ont donc été retenus pour essayer de normaliser la situation de cette Ligue.

- Vérifier la conformité et l'existence des clubs de ce territoire. Ce travail a été mené au changement de saison à la fin de l'été 2021. Aucun des clubs mis en doute quant à leur existence réelle par la Ligue n'ont répondu aux demandes de la FFE. Aucun d'entre eux n'a demandé d'affiliation pour cette saison.
- Rendre conformes les statuts de la Ligue aux statuts fédéraux en supprimant une mention créant des conditions supplémentaires pour avoir le droit de vote lors de l'assemblée de ligue. Ceci a été fait à l'automne 2021.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Organiser des élections pour le renouvellement des membres du comité directeur de la Ligue. Ces élections se sont déroulées le 5 mars 2022 avec quelques difficultés. Le comité directeur de la Ligue a choisi de qualifier les deux listes candidates, malgré 3 candidatures non statutaires sur une liste et une sur l'autre liste. Aucune des deux listes ne pouvait présenter de médecin selon les conditions énumérées par les statuts. Une liste avait un médecin non licencié la saison précédente ; l'autre n'en n'avait pas.

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales de la Ligue n'a pas statué dans les délais prévus sur la validité des candidatures et des listes.

La priorité étant d'organiser des élections et il a donc été décidé de ne pas intervenir dans la décision du comité directeur de la Ligue qui allait dans le sens de l'expression de la démocratie.

L'élection du 5 mars 2022 semble s'être bien déroulée malgré le contexte difficile. Le score fut serré : 13 voix contre 12. Didier Fretel ajoute qu'il a été informé par des sources venant des deux listes, que la passation des dossiers, comptes en banque, matériels et tout ce qui peut être utile s'est faite en bonne entente.

Didier Fretel conclut en disant que désormais, cette Ligue a donc une équipe élue, que personne n'a contesté cette élection faite avec une liste électorale fiable et qu'elle dispose désormais de statuts conformes aux statuts de la FFE et qu'ils sont non contestés. Le travail qu'il a fourni, énorme depuis bientôt un an, est désormais achevé.

Sans contester cette conclusion, Larbi Houari précise qu'il a fallu quelques petites concessions réglementaires pour parvenir à ce résultat.

Comités de l'Ariège et de l'Aude :

Ce point est la continuité de l'information faite au Comité Directeur de novembre dernier : les Comités de l'Ariège et de l'Aude ne respectent pas les prescriptions statutaires obligatoires prévues à l'article 5.1.2 du règlement intérieur fédéral. En effet, le Président, commun à ces deux Comités départementaux, a fait supprimer l'alinéa imposant qu'un membre du Comité Directeur soit licencié dans un club du ressort du Comité. Or, ce dernier est licencié depuis la rentrée 2020 en Haute-Garonne.

Le bureau fédéral a procédé à une mise en demeure le 27 janvier 2022, à laquelle le Président de ces comités a opposé une fin de non-recevoir, par un courrier pour l'un des comités et par un procès-verbal d'assemblée générale pour l'autre.

Didier Fretel rappelle l'article 5.1.2 du règlement intérieur : « Les statuts des organes déconcentrés doivent être compatibles avec ceux de la FFE et respecter les prescriptions statutaires obligatoires établies par celleci. Ils sont communiqués au Bureau Fédéral qui se réserve le droit d'exiger les modifications qui seraient nécessaires pour le respect du principe de compatibilité précité [...]. Après mise en demeure du Bureau Fédéral, le Comité Directeur peut décider de mesures à l'encontre des organes déconcentrés ne respectant pas les prescriptions obligatoires dans leurs statuts. Ces mesures peuvent notamment consister en des retenues financières. »

En conséquence, devant le refus des Comités de modifier leurs statuts pour se conformer aux dispositions statutaires obligatoires, il est proposé de procéder à des retenues financières en leur suspendant la réversion de leurs parts de licences et de cotisations clubs.

Larbi Houari demande les conséquences lorsqu'un club ou un organe déconcentré accepte les règlements, puis à la suite de nouvelles dispositions émanant de la FFE les refuse.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

Matthieu Vieira répond qu'il y a une distinction importante à faire entre clubs et organes déconcentrés. Les premiers sont membres de la FFE. Si un club n'accepte pas de nouveaux règlements, dans ce cas, il n'est plus affilié. Un organe déconcentré n'est pas un membre, c'est la représentation de la fédération dans le ressort territorial concentré, un peu comme une préfecture dans un département. Si l'organe déconcentré n'accepte pas de nouveaux règlements, alors d'après nos statuts et d'après le Code du Sport, il perd sa qualité d'organe déconcentré.

Larbi Houari, faisant allusion au comité de l'Ariège, affirme que les reproches sont faits à un dirigeant d'un comité où il n'y avait rien avant son arrivée ajoute. Il se demande si l'on doit privilégier le développement ou avoir une approche rigoriste par rapport à nos statuts. Didier Fretel répond qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre développement et respect des statuts : rien n'empêche ce dirigeant, Éric Prié, d'aider au développement des échecs en Ariège, sans le présider.

Larbi Houari propose de mettre une date limite pour la mise en conformité de ces comités. Il est proposé comme date butoir le Comité Directeur de novembre 2022.

Vote n°22

Il est proposé de :

- > suspendre la réversion de la part licence et cotisation clubs aux comités Ariège et Aude.
- dire que ces sommes seront mises en réserve par la Fédération et versées à ces comités dès que les modifications statutaires demandées auront été adoptées, et dès que leurs mises en application auront été effectuées.
- dire que cette situation sera réévaluée au comité directeur de novembre 2022.

Pour: 20
Contre: 3 Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel
Abstention: 0

2. Adaptation de la réversion Ligues/Comités aux réalités locales :

Lors de l'Assemblée Générale 2019, afin de satisfaire les Comités départementaux d'Île-de-France, l'équipe précédente avait fait voter une modification du règlement intérieur pour imposer une réversion d'à minima 50% des parts Ligues vers les Comités départementaux.

Cette décision a été contestée au tribunal judiciaire par les Ligues d'Île-de-France et d'Occitanie. Ainsi que cela avait été annoncé pendant la campagne, la nouvelle équipe a pour volonté de clôturer les contentieux en cours et porte une volonté de décentralisation en laissant la possibilité aux clubs en assemblée générale de Ligue de procéder à une répartition différente. Un accord a été trouvé avec les ligues Île-de-France et Occitanie pour le retrait de leur plainte en échange d'une possibilité de déroger à la stricte répartition 50% / 50%.

S'agissant d'une modification du règlement intérieur, et conformément à l'article 5.1 des statuts, c'est l'assemblée générale qui est compétente sur proposition du comité directeur.

Aussi, il est proposé une nouvelle rédaction de l'article 2.2 du règlement intérieur :

2.2 La cotisation individuelle (licence)

La licence comprend deux parts :



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

- la part fédérale, fixée par l'Assemblée Générale de la FFE;
- la part régionale, fixée par les Assemblées Générales de Ligue.

Le tarif des parts peut être différencié en fonction des catégories d'âge. La part régionale ne peut être supérieure à la part fédérale dans chacune des catégories.

À cette cotisation, peut s'ajouter un droit d'adhésion au club dont le montant est fixé par ses propres instances et perçu directement par lui.

Chaque ligue détermine tous les ans le pourcentage de la part régionale qu'elle reverse aux comités départementaux de son ressort territorial. En l'absence de vote favorable de l'Assemblée Générale de Lique, il est fixé à 50%.

Larbi Houari remarque qu'il n'y a pas de plancher minimal dans cette proposition et qu'on pourrait imaginer des comités sans ressources suite à un vote en ce sens en assemblée de Ligue. Il est rejoint par Laurie Delorme qui est plutôt favorable à ce minimum mais il reste le problème de certains comités qui ne mènent pas d'actions. De l'argent n'est donc pas utilisé parfois.

Éloi Relange estime qu'un minima fonctionne tout de même car rien n'empêchera un comité qui ne souhaite pas fonctionner de rétrocéder la part qui lui est dû à la ligue.

Vote n°23

Il est proposé de présenter à l'Assemblée Générale la modification du règlement intérieur présentée ci-dessus, avec l'ajout de la mention : « Ce pourcentage ne peut être inférieur à 20%. ».

Pour:	20	
Contre :	3	Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel
Abstention:	0	

3. Campagne ANS 2022:

Didier Pascal présente la nouvelle campagne avec les éléments dont il dispose à ce jour.

L'ANS a versé l'an passé 200 000 € aux clubs et organes déconcentrés dont les dossiers ont été retenus. La notification 2022 est en attente mais il est attendu entre 210 000 € et 240 000 €.

La campagne 2022 sera intitulée « campagne Projet Sportif Fédéral (PSF) et labellisation » avec deux nouveautés :

- Les stratégies de labellisation devront se faire en lien avec les politiques publiques sur le sportsanté.
- L'évaluation des actions financées sera renforcée avec en ligne de mire en 2023 une part variable dans les enveloppes attribuées en fonction de la réalisation des objectifs.

 Ceci va nécessiter un renforcement du comité de pilotage et du comité technique d'attribution.

Les thématiques 2021 sont reconduites (Réserves sanctuarisées pour les Outremers, féminisation de la pratique et de l'encadrement, Sport-santé, Sport-Éducation, Pratique para-sport) avec en plus, du fait de la délégation, l'accession territoriale au sport Haut niveau.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

La campagne devrait donc démarrer bientôt avec la date annoncée par l'ANS du 8 juillet 2022 pour la connaissance des financements retenus et leurs montants alloués.

Larbi Houari demande de quelle manière sont faits les critères d'évaluation des projets financés ?

Didier Pascal explique que Mathilde Choisy l'avait ainsi prévenu en expliquant bien qu'il faut travailler sur les objectifs. Il dit que c'est compliqué de raisonner ainsi pour les clubs. On est clairement sur des actions identifiées. Beaucoup de clubs confondent encore ces enveloppes ANS avec une subvention de fonctionnement.

Larbi Houari ajoute que raisonner ainsi va nécessiter beaucoup de pédagogie.

Il questionne sur le fait que certains clubs ayant eu des financements importants par le passé ont vu leur enveloppe drastiquement baisser en 2021.

Didier Pascal redit que l'on attend la somme de l'enveloppe totale dont on va disposer, mais ajoute qu'il n'y a pas une marge de manœuvre importante. Faut-il servir un maximum de structures demandeuses ou se concentrer sur de gros projets plus structurants?

Éloi Relange ajoute qu'il a été difficile de prendre ce dossier pour l'équipe actuelle dès le lendemain de l'élection du 3 avril 2021, avec un laps de temps très court.

COMMUNICATION / DÉVELOPPEMENT :

Éloi Relange présente un nouveau partenariat avec l'entreprise « Apprendre les Échecs ». Il explique que la FFE est ouverte à des marchés avec des partenaires, afin d'en faire profiter, les clubs, les licencié(e)s et la FFE elle-même.

Concernant ce partenariat, la FFE fera la promotion de cette entreprise par différents moyens, dont son site Internet. L'entreprise de son coté, assurera les commentaires des championnats de France toutes catégories à Albi cet été et fera la promotion de la FFE.

JURIDIQUE:

1. AIDEF

Dans ce dossier, bientôt vieux de 10 ans, la Fédération avait bénéficié en mars 2021 d'une ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction chargé du dossier. L'AIDEF a fait appel de cette dernière.

Après une audience en novembre, la chambre de l'instruction a rendu sa décision en janvier et a infirmé l'ordonnance de non-lieu, renvoyant ainsi le dossier au juge d'instruction pour une poursuite de l'enquête. Matthieu Vieira explique qu'en l'état du dossier, la chambre de l'instruction n'a pas considéré que le nonlieu était une erreur, mais qu'elle estime que les investigations pourraient être encore plus approfondies.

2. Affaire Feller / Hauchard

Pour rappel, ces deux personnes ont fait appel de leur condamnation devant le tribunal correctionnel en 1^{re} instance pour escroquerie. L'audience devait se tenir le 15 décembre dernier, mais était organisé à cette date une journée de grève des magistrats. En conséquence l'affaire a été renvoyée au 6 octobre 2022.



Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

QUESTIONS DIVERSES:

Matthieu Vieira donne des informations au sujet de la loi sport promulguée le 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Elle modifie plusieurs dispositions législatives dont il présente quelques éléments :

- Rémunération des Président(e)s de Fédérations : cette recommandation ministérielle est désormais renforcée puisque dans les 2 mois suivant son élection, le Comité Directeur devra se réunir pour approuver le principe et le montant alloué.
- La loi instaure une limitation à 3 du nombre de mandats à la présidence d'une fédération sportive. Un 4^e sera possible pour celles et ceux effectuant actuellement leur 3^e mandat.
- La parité des instances dirigeantes va se faire selon le calendrier suivant : en 2024, parité intégrale pour les Fédérations sportives ; il en sera de même pour les Ligues régionales en 2028.
- Composition du Comité Directeur : il va falloir qu'il y ait des membres élus par leurs pairs représentant les joueuses et joueurs de haut niveau, les arbitres, les formatrices et formateurs. Le scrutin de liste pourra perdurer mais plus pour tous les membres.

Il précise que l'ensemble de ces modifications seront prises en compte dans le cadre du chantier sur la réforme statutaire qui est en cours.

Éloi Relange remercie tout le monde en conclusion.

La séance est levée à 12h45.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,

Didier FRETEL

